



Demande réparation locative

Par **COPREAU Christelle**, le 10/10/2017 à 13:34

bonjour

j'étais locataire 7 an après départ de mon studio de 14m2 le propriétaire me demande 1200€ pour réparation locative.il m'a envoyé une facture globale de la mise a neuf le logement présentant 2300€ et un chiffrage fait par une autre société qui estime que les réparation locative s'enlèvent a 1200€ sans aucune facture pour chaque type de réparation. en effet le bailleur a pris pour le sujet un avocat qui essayé de m'intimidé .

que vous me conseiller maitres pour que je puisse solutionner ce litige avec le bailleur.

merci d'avance

Par **Lag0**, le 10/10/2017 à 13:37

Bonjour,

Si le bailleur vous présente la facture 7 ans après votre départ, il y a prescription depuis longtemps...

Par **COPREAU Christelle**, le 10/10/2017 à 13:39

bonjour

non je me suis mal exprimé juste après mon départ par contre je suis resté locataire 7 ans

Par **morobar**, le **10/10/2017** à **15:45**

Bonjour,

Le bailleur ne peut que valoriser les écarts entre les états des lieux d'entrée et de sortie.

La vétusté et le vieillissement naturel sont à exclure.

Nul besoin de factures, les devis suffisent.